

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 17 mars 2022

Covid-19 : Réorganisation de l'offre vaccinale à La Réunion

Au 14 mars, 559 359 Réunionnais éligibles disposent d'un schéma vaccinal initial (soit plus de 70% des personnes de plus de 5 ans). Par ailleurs, l'ensemble du système de vaccination mis en place (centres de vaccination et opérations de proximité) a permis de procéder à plus de 1 420 600 injections à La Réunion.

Aussi, afin de s'adapter à une baisse de la demande ces dernières semaines tout en maintenant une offre de vaccination sur l'ensemble du territoire, l'ARS procède, depuis le 27 février 2022, à une réorganisation de l'offre de vaccination avec pour objectif de la recentrer sur les professionnels libéraux - médecins, pharmaciens, infirmiers et sages-femmes – qui sont toujours mobilisés pour la poursuite de la vaccination en ville ou à domicile.

Après avoir été mis à disposition dans les centres de vaccination depuis le 4 mars 2022, le vaccin Nuvaxovid* de Novavax sera proposé à partir de demain par les professionnels de santé de ville.

Nouvelles modalités de vaccination

Fermeture des 4 centres de vaccination

Compte tenu de la baisse du taux de fréquentation des centres de vaccination depuis plusieurs semaines, l'ARS procède à la fermeture progressive de ces derniers.

Après la fermeture des centres de Saint-André, Saint-Joseph et du Tampon le 28 février, les quatre autres centres vont également fermer leurs portes à compter du 31 mars au soir :

- **Saint-Denis, la NORDEV**
- **Saint-Pierre - Ravine Blanche (centre du CHU)**
- **Saint-Paul - Anciens locaux Gabriel Martin (centre du CHOR)**
- **Saint-Benoît - GHER**

Les personnes ayant déjà pris RDV au-delà du 31 mars, seront contactées et orientées vers les professionnels libéraux volontaires les plus proches.

L'ARS remercie tous les élus, partenaires et professionnels de santé qui ont contribué depuis janvier 2021 à l'armement des centres de vaccination et à la bonne mise en place des centres et opérations éphémères.

L'offre vaccinale recentrée autour des professionnels de santé

Les professionnels libéraux sont engagés depuis près d'un an dans la protection des Réunionnais contre la Covid-19 par la vaccination. Ils ont contribué à ce jour à 516 944 injections, soit plus de 36 % de la vaccination de l'île.

A compter du 1^{er} avril, les Réunionnais pourront continuer à se faire vacciner :

- auprès de leur médecin, pharmacien, infirmier ou sage-femme de ville, s'ils sont volontaires,
- avec les vaccins Pfizer, Pfizer pédiatrique et Novavax.

Le vaccin Nuvaxovid* de Novavax accessible chez les professionnels de santé

Le vaccin Novavax n'utilise pas la technologie ARN Messenger. Il concerne une première vaccination contre la Covid-19 pour des personnes de 18 ans et plus qui présentent une contre-indication aux autres vaccins ou qui refusent la vaccination par un vaccin à ARN messenger.

Disponible à La Réunion depuis le 4 mars (5 000 flacons répartis dans les centres de vaccination), il sera proposé à partir de demain par les pharmaciens et les professionnels de santé de ville volontaires. La première distribution sera effectuée aux pharmaciens d'officine le vendredi 18 mars et se poursuivra jusqu'au mercredi 23 mars.

Prenez rendez-vous dès maintenant auprès de votre pharmacien, de votre médecin ou de votre infirmier.

[>>La liste des pharmacies proposant le Novavax est disponible sur le site internet de l'ARS<<](#)

NOVAVAX, CARACTERISTIQUES ET MODALITES

Qui est concerné ?

Ce vaccin concerne **une première vaccination contre la Covid-19 pour des personnes de 18 ans et plus** qui présentent une contre-indication aux autres vaccins ou qui refusent la vaccination par un vaccin à ARN messenger.

Les données d'utilisation de ce vaccin restant à ce jour très limitées chez les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées, il convient donc de privilégier les vaccins à ARN messenger pour ces personnes.

Comment est administré le vaccin ?

Le schéma vaccinal comporte deux doses administrées à 21 jours d'intervalle, avec une tolérance de 18 à 28 jours après la première dose. L'injection est réalisée dans le muscle deltoïde en haut du bras.

Que faire en cas d'infection à la Covid-19 ?

En cas d'infection Covid-19 survenue avant une première dose ou plus de 15 jours après la première dose du vaccin Novavax, une dose unique suffira.

A ce jour, le vaccin de Novavax n'est pas autorisé en vaccination de rappel vaccinal.

Pour plus d'information sur le vaccin Novavax :
www.lareunion.ars.sante.fr

Contact presse

Service Communication ARS LA REUNION

Tél : 0262 93 94 93 – 0692 65 48 66

Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr